

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de "restauration des continuités des réseaux de mares" avec les communes de Abbeville, Caours et Erondelle

L'an deux mille vingt, le 11 décembre à 17 heures, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 25 novembre 2020, s'est réuni dans l'espace Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Patricia POUPART

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Éric BALEDENT, Arnaud BIHET, Jean-Pierre BOUDINELLE, Michèle BRIET, Yves BUTEL, Nathalie CORNILLE, Bernard DAVERGNE, Guy de BOIVILLE, Emmanuel DELAHAYE, Dominique DELANNOY, Frédéric DELOHEN, Pascal DEMARTHE, Anne-Marie DORION, Mathieu DOYER, Yves DUPILLE, Bernard DUQUESNE, Denis DUROT, Joël FARCY, Guy HAZARD, Dominique HENOCOQUE, Claude HERTAULT, Claude JACOB, Éric KRAEMER, Jean-Paul LECOMTE, Pascal LEFEBVRE, Christian LESENNE, José MARQUE, Jean-Charles MARTEL, Jocelyne MARTIN, Christophe MENNESSON, Éric MOUTON, Emmanuel NOIRET, Arnaud PETIT, Patricia POUPART, Annie ROUCOUX, Thierry RUELLET, Henri SANNIER, Jacky THUEUX, Catherine TSCHANZ, Christine VANHEE, Jean-Claude ZBOROWSKA

Etaient absents ayant donné pouvoir : Jean-Yves BOURGOIS à Patricia POUPART, Fabrice FRION à Pascal LEFEBVRE, James HECQUET à Mathieu DOYER

Délibération n°VP/CS.20.23

- Vu l'article 2.3 des statuts de BS3V approuvés par arrêté préfectoral du 24 septembre 2020,
- Vu l'intérêt présenté par les opérations de « restauration des continuités des réseaux de mares » pour la mise en œuvre de la charte du Parc
- Vu les financements accordés à BS3V par l'Agence de l'eau Artois Picardie
- Vu les demandes formulées par les communes de Abbeville, Caours et Erondelle
- Vu les projets de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage de ces opérations à BS3V

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'accepter les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations de « restauration des continuités des réseaux de mares » avec les communes de Abbeville, Caours et Erondelle, telles qu'annexées à la présente délibération
- d'autoriser la Présidente à signer lesdites conventions

Pour Extrait conforme,

La Présidente,
Patricia POUPART

